

COMMUNIQUE

Capacité d'investissement, dynamique d'avenir, le Port de Dieppe est un acteur majeur de l'économie maritime normande

Le Comité Syndical du Port de Dieppe s'est réuni mercredi 20 novembre 2018 sous la présidence de Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe. A l'occasion de cette séance, les représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte ont adopté plusieurs délibérations notamment sur le financement des travaux quai de Norvège/Cours de Dakar, l'adhésion à Normandie Fraîcheur Mer pour le label rouge de la coquille Saint-Jacques, le renouvellement de la Délégation de Service Public pour le fonctionnement de la station de carburant du port de plaisance. Les membres du Comité Syndical ont pu à cette occasion également faire un point d'étape sur la création du syndicat mixte « Ports de Normandie » et de la régie pour la gestion des activités du Port de Dieppe.

Pour Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe : « *le Port de Dieppe s'inscrit dans une dynamique de croissance bleue à l'échelle de la Normandie. Le 1^{er} janvier prochain, « Ports de Normandie » réunira sous une seule bannière les Ports régionaux de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe. Ces trois ports normands, proches de leurs usagers et des professionnels de la mer, seront plus forts pour mettre en œuvre les projets d'avenir et les investissements utiles au développement de toutes les activités maritimes. La stratégie portuaire et maritime régionale conduit également le Port de Dieppe à rechercher des coopérations avec les ports départementaux de Fécamp et du Tréport, compte tenu des intérêts très partagés dans les secteurs prioritaires de la pêche, de l'éolien en mer et du nautisme.* »

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe investit pour l'avenir

→ Travaux en cours, projets d'investissement

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe poursuit la mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel d'investissement ambitieux de plus de 60 millions d'euros d'opérations structurantes.

Les principales opérations concernent : la sécurisation du site Transmanche avec de nouveaux aménagements et équipements pour les contrôles, le carénage de la passerelle ferry, la remise à niveau de l'élévateur à bateaux de la zone technique à 400 tonnes, l'aménagement des espaces autour du port à sec pour le développement des activités nautiques et touristiques, l'amélioration des conditions de la débarque des produits de la mer avec un nouveau module froid pour une trieuse, la rénovation de cases de marée quai Gallieni, la réhabilitation de la halle à marée, la consolidation des pieux du bassin Ango, le remplacement du ponton lourd pour le remorqueur, du ponton Aubert pour la plaisance, du ponton Vauquelin pour la vedette de la Gendarmerie, du ponton de la tour à glace, la remise en état de la porte aval du bassin de Paris, la rénovation de l'estacade bois de la jetée ouest, les travaux de confortement du quai de Norvège, les travaux de voirie Cours de Dakar, l'aménagement du carrefour rue Laurent Croisé /Quai du Tonkin, la réfection de la maçonnerie du quai du Hâble, la remise en état de la station de carburant pour les plaisanciers.

Les études en cours concernent les aménagements urbains autour du port à sec pour l'installation de professionnels du nautisme, la rénovation du pont Colbert et la création de la base de maintenance du parc éolien en mer Dieppe-Le Tréport pour l'accueil des navires de servitude, l'organisation du Terminal Transmanche dans le cadre du Brexit.

→ **Convention cadre pour le financement des travaux de réhabilitation des quais de Norvège et du Cours de Dakar**

Le coût des travaux quai de Norvège est estimé 10,35 M€, le confortement de l'ovoïde exutoire des eaux pluviales à 5,3 M€, l'intervention sur la voirie Cours de Dakar à 1,5 M€. Une convention cadre pour le financement des travaux de réhabilitation du quai de Norvège et du Cours de Dakar a été conclue entre les deux maîtres d'ouvrage - Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime - et leurs financeurs - Région Normandie, Département de la Seine-Maritime, auxquels il convient d'ajouter une participation de l'Etat.

- 5,5 M€ de travaux de génie civil sont engagés sur la structure du quai de Norvège (participation de la Région : 25% - Département : 15%) et 2 M€ de travaux de voirie et réseaux divers sur le terre-plein jouxtant le quai de Norvège seront réalisés par le SMPD (participation de la Région : 40%).
- 1,5 M€ sont prévus pour la réfection de la voirie du Cours de Dakar par le SMPD avec une participation de la Région à hauteur de 40% et du Département de 15%.
- 5,3 M€ de travaux, réalisés par l'Agglomération Dieppe-Maritime, sont programmés sur l'ovoïde exutoire des eaux pluviales situé sous le Cours de Dakar. L'ovoïde exutoire d'eau pluviale, élément du réseau pluvial passe sur le domaine portuaire, et relève depuis 2015 de la responsabilité de l'Agglomération Dieppe-Maritime. L'Agglomération Dieppe-Maritime, propriétaire, maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux a programmé en 2019 la réfection de l'ovoïde exutoire d'eau pluviale long de 900 mètres (participation de la Région : 35% - Etat : 15%).

→ **Adhésion-dissolution du Syndicat Mixte du Port de Dieppe au Syndicat Mixte Ports de Normandie**

La création du syndicat mixte « PORTS DE NORMANDIE » au 1^{er} janvier 2019 constitue le levier indispensable qui permettra en complément des deux Grands Ports Maritimes d'optimiser le fonctionnement général du système portuaire et de bâtir une véritable offre commerciale maritime à l'échelle de la Normandie et de la France. Cette union conforte la volonté des collectivités rassemblées de porter haut la stratégie portuaire de la Normandie.

→ **Gestion des activités maritimes du Port de Dieppe**

La mise en place d'une régie à autonomie financière et personnalité juridique pour la gestion des activités portuaires à Dieppe offrira aux usagers les services de proximité et la réactivité qu'ils sont en droit d'attendre et aux agents du Port toutes les garanties pour la préservation de leur statut dans le cadre de la création du syndicat mixte « PORTS DE NORMANDIE » regroupant les Ports de Cherbourg, Caen et Dieppe.

Les services de l'Etat ont confirmé la possibilité de créer une régie unique pour l'activité portuaire avec la mise en place d'une dotation initiale pour la reprise des excédents des budgets annexes du SMPD. « Ports de Normandie » pourra également si nécessaire attribuer une subvention d'exploitation pour l'équilibre de sa régie.

Les instances paritaires du SMPD ont par ailleurs émis un avis favorable quant à la mise en place d'un protocole d'accord relatif au processus d'adhésion du SMPD à « Ports de Normandie ». La création d'une régie à Dieppe et l'adoption d'un organigramme, qui entrera en application le 1^{er} janvier 2019, avec la consolidation des emplois qui permettront de garantir la nouvelle organisation, ont également reçu un avis favorable.

→ **Création d'une base de maintenance pour le parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport**

Le gouvernement a donné le 6 novembre 2018 son feu vert à la société Eoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport (EMDT) pour exploiter un parc éolien « localisé sur le domaine public maritime au large de la commune du Tréport ». D'une puissance de 500 MW, le projet porté par la société Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport, prévoit l'implantation de 62 éoliennes, pour un investissement de près de 2 milliards d'euros. Le Port de Dieppe au service d'une énergie d'avenir s'engage pour relever ce défi du 21^{ème} siècle. Aux côtés de la Région Normandie qui a lourdement investi pour l'accueil d'une filière éolienne en Normandie, le Port de Dieppe mobilise toutes ses compétences pour soutenir la filière industrielle éolienne marine créatrice de l'énergie de demain.

Un protocole d'accord fixant les conditions de réalisation de la base de maintenance sera prochainement signé entre le SMPD, ADWEN et EMDT.

La zone dédiée à la base de maintenance comprendra 850 m² de surface de stockage ; 900 m² de bureaux ; 1000 m² de hangar ; 2 grues fixes de 5 tonnes ; un ponton pouvant accueillir 3 navires de 27m par 13m ayant un tirant d'eau de l'ordre de 2m80.

Pont Colbert

Le projet de mise en valeur patrimoniale du pont Colbert sous la forme d'une rénovation-automatisation, mariant identité et modernité, se poursuit conformément au calendrier qui a été exposé lors des comités de pilotage. Le choix d'une maîtrise d'œuvre pour mener à bien le projet interviendra avant la fin de l'année. Les travaux de débiteront pas avant 2020.

Le prochain comité de pilotage se réunira avant la fin de l'année pour prendre connaissance de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Cette séance de travail sera l'occasion d'aborder en toute transparence avec les collectivités les questions de programmation et d'organisation d'un chantier exceptionnel et de solliciter toutes les énergies qui contribueront à la réussite d'un investissement majeur pour l'avenir du Port et de la cité Ango.

Le SMPD, en lien avec la Ville de Dieppe, entend initier la concertation la plus large et mobiliser toutes les collectivités concernées pour à la fois bénéficier de l'adhésion du plus grand nombre et faciliter la mise en œuvre des mesures pratiques et des moyens d'information qui permettront durant les travaux d'impacter le moins possible la vie des habitants et le fonctionnement des services publics et des commerces.

Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du SMPD, a souligné la fonctionnalité et le caractère exceptionnel de cet outillage stratégique, tant pour les activités portuaires que pour la circulation routière et précisé les objectifs à garantir pour l'exploitation du Port et à atteindre dans les domaines social, patrimonial, environnemental et en matière économique. Il a insisté sur la nécessité d'automatiser l'ouvrage de façon à pouvoir supprimer le travail éprouvant en horaire décalé des pontiers.

→ Adhésion du SMPD à Normandie Fraîcheur Mer

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a décidé d'adhérer à l'organisme Normandie Fraîcheur Mer (NFM) porteur de plusieurs Labels, dont deux Labels Rouges concernant la Coquille Saint-Jacques coraillée. Normandie Fraîcheur Mer a pour objet de regrouper les pêcheurs, les organismes gestionnaires des criées et les mareyeurs engagés dans un projet collectif pour améliorer et valoriser la qualité et la durabilité des produits de la pêche de Normandie.

En adhérant à une démarche qualitative de labellisation de la Coquille Saint-Jacques pêchée en Manche, le Port de Dieppe, conforte la Crieée de Dieppe au service de la petite pêche normande garante d'excellence et de durabilité.

→ Renouvellement de la Délégation de Service Public pour le fonctionnement de la station de carburant du port de plaisance

L'entreprise MARCHAND SAS a été retenue comme délégataire pour l'exploitation et la gestion de la station de carburant du port de plaisance.

Le SMPD apportera sa contribution aux travaux d'investissement. L'entreprise Marchand prendra en charge l'installation d'un nouveau système d'avitaillement plus performant sur le ponton. Elle assurera la gestion de l'exploitation de la station de carburant et assumera le contrat de maintenance de celle-ci et de ses équipements ainsi que tous les contrôles obligatoires. La nouvelle station de carburant sera opérationnelle avant la saison touristique 2019. Les plaisanciers disposeront d'un service attendu avec des équipements aux normes et efficaces. C'est un atout indispensable en termes d'offre de service et de développement du tourisme nautique.